



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du conseil municipal local tenue le **jeudi 27 février 2025** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard , Conseillère
M. David Hogan , Conseiller
M. Thomas Lavalée , Conseiller
M. Brent Montgomery , Maire
Mme Dorothy Noël , Conseillère

Sont absents(es) : M. Raymond Bureau , Conseiller
Mme Shelley MacDougall , Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour la construction d'un bâtiment de service, d'une patinoire réfrigérée et l'installation d'un refroidisseur permanent (Phase 3)
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

S01-02-2025 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

S02-02-2025 3. Octroi du contrat pour la construction d'un bâtiment de service, d'une patinoire réfrigérée et l'installation d'un refroidisseur permanent (Phase 3)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public dans le Journal de Québec et le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) le 27 janvier 2025 pour la construction d'un bâtiment de service, d'une patinoire réfrigérée et l'installation d'un refroidisseur permanent;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2025 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 24 février 2025 à 15h01;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Diane Lavallée, adjointe à la direction, Alec Montpas, directeur du Service des travaux publics, M. le Maire Brent Montgomery, et des représentants des soumissionnaires;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants;

Nom de l'entreprise	Montant	Montant (taxes)
Construction McKinley inc.	2 043 499,32	2 349 513, 34
Les Entreprises QMD Inc.	2 176 200,00	2 502 085,95
Les Entreprises QuébecHaB	2 339 950,00	2 690 357,51
Construction Galipeau inc.	3 033 700,00	3 487 996,58

ATTENDU QU'après analyse et examen des soumissions, la soumission la plus basse est conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'octroyer le contrat pour la construction d'un bâtiment de service, d'une patinoire réfrigérée et l'installation d'un refroidisseur permanent à Construction McKinley inc. au montant de 2 043 499,32\$, excluant les taxes.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le Maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets à l'ordre du jour.

5. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19h10.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.